



Agronomie



Viticulture



Machinisme

(Sous réserve d'habilitation du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire)

CS

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION

NIVEAU 4

Formation en Apprentissage
(Financée par les OPCO)

Formation Professionnelle Continue
(Divers financements possibles)

Pilotage de machines agricoles et travaux mécanisés à haute technicité



OBJECTIFS

- Le CS «Pilotage de machines agricoles et travaux mécanisés à haute technicité» vise l'acquisition de compétences relatives au pilotage de machines agricoles et à la maîtrise technique de travaux mécanisés à haute technicité.
- Le CS «Pilotage de machines agricoles et travaux mécanisés à haute technicité» cible le pilotage optimisé des machines c'est-à-dire l'exploitation de leurs potentialités/fonctionnalités, en vue de réaliser des travaux agricoles mécanisés «critiques/décisifs» dans les itinéraires culturaux, qui requièrent une plus forte technicité, agronomique et technologique.



CONDITIONS D'ADMISSIONS

Conformément à l'article D.811-167-3-1 du code rural et de la pêche maritime, lorsque le certificat de spécialisation agricole est demandé par la voie de l'apprentissage ou de la formation continue, les candidats doivent justifier lors de leur entrée en formation :

- D'un baccalauréat professionnel spécialité «agroéquipement»
- D'un baccalauréat professionnel spécialité «conduite et gestion de l'entreprise agricole»
- D'un brevet professionnel option «conducteur de machines agricoles»
- D'un brevet professionnel option «responsable d'entreprise agricole»
- D'un brevet de technicien supérieur agricole «génie des équipements agricoles»



FRANCE
compétences

CERTIFICATION

enregistrée au RNCP

N° de fiche RNCP 38073



- D'un diplôme obtenu en France ou à l'étranger autre que ceux figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option, de niveau au moins équivalent et en rapport avec les diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option
- L'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option



COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Préparer les conditions d'intervention technique sur une parcelle
- Optimiser les paramétrages et les réglages des machines et des équipements
- Réaliser des travaux agricoles mécanisés de haute technicité agronomique et technologique



TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS

Retrouvez tous nos indicateurs de performance sur notre site

NOUVELLE FORMATION



TARIFS

Retrouvez nos conditions tarifaires sur notre site institut-richemont.fr

12, route de l'ancien séminaire - Richemont
16370 VAL-DE-COGNAC

www.institut-richemont.fr

05.45.83.16.49

accueil@institut-richemont.fr



Établissement d'Enseignement Privé sous contrat d'association avec le Ministère de l'Agriculture-CFA



Cofinancé par
l'Union européenne

LE CONTENU EN ALTERNANCE

En **Entreprise** (en fonction du statut)

La formation par alternance associe les mises en situations professionnelles en entreprise et une formation à l'Institut sur 1 an :

- Par période de 2 semaines en centre de formation et 5 semaines en entreprise, soit 34 semaines de période en entreprise.

La formation s'appuie sur les systèmes de polyculture, élevage et viticulture.

CHACQUE ÉTUDIANT CHOISIT LE TYPE DE STATUT EN FONCTION DE SON PROJET PROFESSIONNEL

À **l'Institut** (406 heures en alternance)

• BLOC 1 / PRÉPARER LES CONDITIONS D'INTERVENTION TECHNIQUE SUR UNE PARCELLE

Réaliser un diagnostic agro-écologique d'une parcelle.
Interpréter des données numériques relatives à des travaux d'apport d'intrants sur une parcelle

• BLOC 2 / OPTIMISER LES PARAMÉTRAGES ET LES RÉGLAGES DES MACHINES ET DES ÉQUIPEMENTS

Paramétrer le guidage GPS et des séquences de travail automatisées. **Effectuer** les réglages des machines et des équipements.

• BLOC 3 / RÉALISER DES TRAVAUX AGRICOLES DE HAUTE TECHNICITÉ AGRONOMIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Réaliser des travaux mécaniques d'entretien des cultures. **Réaliser** des travaux de récoltes.



CONDITIONS D'EXAMEN

Le certificat de spécialisation est un titre délivré en unités capitalisantes (UC) qui sont **évaluées en situation professionnelle**



Après LA FORMATION

VIE ACTIVE

- Le conducteur d'engins d'exploitation agricole spécialisé est recruté au sein des entreprises des travaux agricoles, coopératives d'utilisation de matériel agricole et des exploitations agricoles. En fonction du type d'entreprise (exploitation agricole, ETARF, CUMA), le titulaire du CS est sous la responsabilité directe du responsable de l'organisme ou du chef d'entreprise. Après quelques années d'expériences, il peut occuper lui-même des postes à responsabilité, qui le placent à des niveaux divers dans la hiérarchie de l'entreprise. Il peut ainsi accéder à ne fonction d'encadrement portant sur une équipe de petite taille
- Conducteur(trice) d'engins d'exploitation agricole

ENGAGEMENT QUALITÉ

L'Institut Richemont est certifié par la norme qualité QUALIOPi.



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes:
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Nos



Nos partenaires privilégiés

